

Maroc : 3 ans de prison pour un internaute accusé d'offense au roi

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 17:52,

Mis à jour hier à 17:52



Saïd Boukioud, né en 1975, avait écopé en août d'une peine de cinq ans de prison pour offense à la monarchie pour des publications sur Facebook, qui ont depuis été retirées de la plateforme. *DADO RUVIC / REUTERS*

La justice marocaine a condamné lundi 27 novembre en appel un internaute à trois ans de prison ferme pour offense au roi, après des publications sur les réseaux sociaux en 2020 critiquant la normalisation des relations entre le Maroc et Israël.

Saïd Boukioud, né en 1975, avait écopé en août d'une peine de cinq ans de prison pour offense à la monarchie pour des publications sur Facebook, qui ont depuis été retirées de la plateforme.

«Excessive»

Lundi, la cour d'appel de Casablanca a requalifié les faits en offense à la personne du roi et allégé la peine à trois ans d'emprisonnement, a indiqué à l'AFP son avocat, Me El Hassan Essouni. Aux termes de la Constitution, la politique extérieure du Maroc est une prérogative du monarque, en l'occurrence Mohammed VI. M. Boukioud n'a «*jamais eu*» l'intention d'offenser le roi mais «*voulait attirer l'attention sur le fait que la normalisation n'était bien ni pour les Marocains, ni pour la cause palestinienne, ni pour personne*», a expliqué son avocat à l'AFP.

Celui-ci a estimé que la nouvelle peine était « *très excessive* » et dit son intention de se pourvoir en cassation. L'Association marocaine des droits humains (AMDH) avait indiqué en août avoir recensé, en deux ans, des « *dizaines de poursuites judiciaires* » à la suite notamment de publications critiquant les autorités sur les réseaux sociaux. Cette décision judiciaire survient sur fond de guerre dans la bande de Gaza entre le Hamas et Israël, qui a donné un nouvel élan ces dernières semaines à la mobilisation pro-palestinienne au Maroc.

Dimanche, ils étaient plusieurs dizaines de milliers dans les rues de Casablanca à demander la suspension des relations bilatérales et un cessez-le-feu permanent à Gaza, alors qu'une trêve est entrée en vigueur vendredi.

La rédaction vous conseille

- **Maroc: 4 ans de prison en appel pour le viol d'une adolescente en groupe**
- **Séisme au Maroc: entre le roi et Emmanuel Macron, une difficile «diplomatie humanitaire»**
- **Cinq jours après le séisme, le roi du Maroc au chevet des victimes**

Sujet

Maroc